



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E202520

VALABLE JUSQU'AU

11/06/2027

ÉDITÉ LE

22/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2010

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/11/2023  
5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ARRAS

Siret : 524 555 158 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3054775-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 00000110059985504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000011005998504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : DESIGN CHAUFFAGE SANITAIRE NORD DE FRANCE

31 RUE LEON GAMBETTA  
62980 VERMELLES

Téléphone : 06 76 28 98 97

Fax :

Portable : 06 76 28 98 97

Site Internet :

E-mail : contact@designchauffage.eu

Responsabilité légale :

DUBAR FRANCK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/01/2026
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/12/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/06/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	03/12/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/12/2025

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.